

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 24 – Les Palaos*****Intervention de la Belgique***21 janvier 2016 |

**Monsieur le Président,**

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation des Palaos, et lui souhaite plein succès dans l’exercice de ce second Examen période universel. Mon pays encourage les efforts du pays pour améliorer son bilan en matière de droits de l’homme, en particulier l’engagement que constitue pour les Palaos « *la Déclaration conjointe des Etats du Pacifique relative aux droits de l’homme et à la bonne gouvernance* » datée du 30 janvier 2015.

Afin de renforcer le cadre juridique national des droits de l’homme, mon pays encourage la ratification de l’ensemble des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme, dont sept restent à adopter par le pays. Ma délégation salue la ratification de la Convention relative aux droits de l’Enfant, mais insiste cependant sur la nécessité de faire rapport aux organes conventionnels en temps utile (le deuxième rapport au Comité des droits de l’Enfant est attendu depuis 2002). Mon pays souligne également l’utilité d’un organe national qui coordonne les politiques relatives à la protection de l’enfance lequel fait encore défaut aux Palaos. En matière de protection des droits des femmes, mon pays salue les mesures récentes de lutte contre la violence intrafamiliale et la maltraitance des enfants, mais insiste sur estime que des mesures restent à prendre pour protéger les victimes.

Dans ce contexte, la Belgique souhaite formuler les trois recommandations suivantes :

**R3** Mettre la définition juridique du viol et les procédures de poursuite en conformité avec les normes internationales, notamment en ce qui concerne le viol marital et la charge de la preuve.

**R2** Ratifier la Convention de La Haye sur les aspects civils des enlèvements internationaux d’enfants.

**R1** Ratifier le Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Pour terminer, ma délégation aimerait poser la question suivante :

**Q1** Quel est le stade de développement de l’Institution nationale des droits de l’homme que le pays s’était engagé à élaborer au terme du premier Examen périodique universel ?

**Je vous remercie Monsieur le Président.**

\*\*\*